

Commune de **BOERSCH**

**PLAN DE REGLEMENT au 1/5000ème**

Planche 2/5

Elaboration 06/12/1983  
Révision n°1 30/06/1995

Commune de BOERSCH

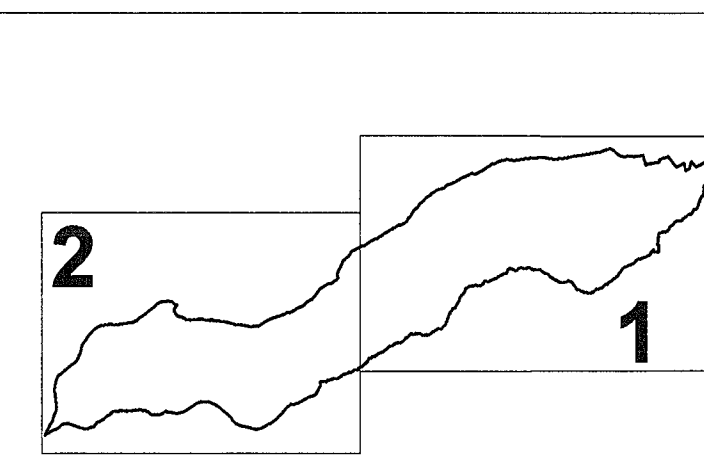
**REVISION N°2**

APPROBATION



Vu pour être annexé à  
la délibération du  
23 NOV. 2011  
à Boersch le  
09 DEC. 2011  
Le Maire

Philippe MEYER



DIRECTION TERRITORIALE  
D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
100 rue de l'Europe - Parc de la Courbe Noire  
67064 STRASBOURG CEDEX 9  
T. 03 88 39 97 00 - Fax 03 88 39 98 00



**PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE PLU**

**1- LE ZONAGE**

- ● ● Limite de zone ou limite de secteur de zone
- UA Désignation de zone
- Aa Désignation de secteur de zone

**2- LES EMPLACEMENTS RESERVES**

- A1 Numéro
- 15 Emprise de l'emplacement réservé
- Voie publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espaces verts à créer ou à élargir

**3- LES AUTRES PRESCRIPTIONS**

- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Recul inconstructible
- Recul par rapport à l'alignement ou à la limite d'emprise des voies
- Recul par rapport à la limite de zone
- Zone inondable
- Protection de "Ressources Naturelles", Périmètres des captages avec ou sans DUP